



**PREFECTURE**  
**Direction de la citoyenneté et de la légalité**  
**Bureau des élections et de la réglementation générale**

Toulon, le 10 janvier 2019

Affaire suivie par : I. Loncle  
 Tél : 04 94 18 82 03  
 Mél : pref-elections@var.gouv.fr

## BORDEREAU D'ENVOI

à

**Monsieur le Maire de FREJUS**

Quantité	Désignation	Observation
1	<p><b>OBJET</b> : Commission de contrôle</p> <p><b>P.J.</b> : 1</p> <p>Copie de l'arrêté en date du 9 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle.</p>	<p>Transmis pour attribution et affichage sur les panneaux officiels d'informations municipales.</p>

Pour le Préfet et par délégation  
 Le chef du bureau

Isabelle LONCLE



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAR

MAIRIE DE FREJUS

15 JAN. 2019

Courrier reçu le

PREFECTURE

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Bureau des élections et de la réglementation générale

**ARRETE** en date du 09 JAN. 2019  
**portant nomination des membres de la commission de contrôle**  
**Commune de FREJUS**

Le préfet du Var,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code électoral et notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11,

Vu la loi n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

Vu la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu les résultats des élections municipales et communautaires de mars 2014,

Vu les propositions du 7 décembre 2018 du maire de la commune de Fréjus,

Considérant qu'il convient de nommer les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales et de statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires,

Considérant que les conseillers municipaux prêts à participer aux travaux sont pris dans l'ordre du tableau du conseil municipal,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Sont nommés, jusqu'au prochain renouvellement intégral des conseillers municipaux, membres de la commission de contrôle de la commune de Fréjus, les conseillers municipaux dont les noms suivent :

- Monsieur Pierre JOLY, titulaire, Monsieur Robert SIMON-CHAUTEMPS, suppléant ;
- Madame Dominique VANDRA, titulaire, Monsieur Pesamino FIHIPALAI, suppléant ;
- Madame Maryse SELVES, titulaire, Madame Denise MONET, suppléante ;
- Madame Giselle THOLLET-PAYSANT, titulaire, Monsieur Jean-Claude TOSELLO, suppléant ;
- Madame Sonia THOLLET, titulaire, Madame Christelle PLANTAVIN, suppléante.

.../...

**ARTICLE 2** : La composition de la commission de contrôle est rendue publique par voie d'affichage sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

**ARTICLE 3** : Le secrétaire général de la préfecture et le maire de la commune de Fréjus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Toulon, le 09 JAN. 2019

Pour le Préfet et par délégation  
le secrétaire général

Serge JACOB